



23.11.2007

Conférence 2007 sur les places d'apprentissage

Mesures

1 Situation sur le marché des places d'apprentissage - des places d'apprentissage supplémentaires ont été créées

Le baromètre des places d'apprentissage du mois d'août 2007 affiche des résultats identiques, voire légèrement meilleurs que l'année dernière. L'étude commandée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) révèle que les entreprises ont attribué 3 % de places d'apprentissage de plus qu'en 2006. Comme l'année précédente, 93 % des jeunes avaient trouvé une solution transitoire à la date de référence et 96 % des places avaient été octroyées (2006 : 95 %).

L'enquête menée par l'Institut LINK auprès des entreprises montre que 76 000 places d'apprentissage ont été attribuées cette année (2006 : 74 000). Le 31 août (date de référence), il restait 3000 places ouvertes ; les entreprises espèrent encore en attribuer 1000. L'offre de cette année (environ 79 000 places) est la plus étendue depuis l'année 2000 (79 500).

La majorité des jeunes déclarent avoir trouvé au moins une solution transitoire. Comme en 2006 déjà, 7 % d'entre eux se qualifient de chômeurs ou de sans emplois. Cette part représente environ 9500 personnes (2006 : 10 000). En général, les jeunes se disent très satisfaits de leur solution actuelle. Parmi ceux qui entament une formation professionnelle initiale, 76 % sont très satisfaits et 22 % satisfaits. Parallèlement, le nombre de jeunes qui considèrent leur solution comme transitoire ne cesse d'augmenter (2003 : 21 %, 2007 : 30 %).

Parmi les jeunes qui se trouvaient cette année déjà face au choix d'une formation et qui n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage, 17 % (2006 : 16 %) déclaraient en août être intéressés par une place pour 2008 (file d'attente), ce qui représente environ 23 500 jeunes (2006 : 22 000). Ce taux varie entre 15 et 20 % en fonction des régions linguistiques ; par ailleurs, il existe une grande différence entre les jeunes femmes (21 %) et les jeunes hommes (14 %), ainsi qu'entre les nationalités (15 % de Suisses, 29 % d'étrangers).

Les entreprises ont été interrogées dans le cadre d'une enquête supplémentaire sur les critères considérés comme importants lors du choix des personnes en formation. L'aptitude professionnelle, le processus de choix de la profession et la motivation sont les valeurs les plus souvent citées, alors que le vécu personnel et les centres d'intérêt des jeunes sont considérés moins essentiels. Dans les petites entreprises, les impressions subjectives et le vécu personnel sont plus décisifs que dans les grandes entreprises et le parcours scolaire y joue un rôle plus important.



2 Bilan des mesures 2006-2007

Conformément à la décision de la conférence 2006 sur les places d'apprentissage, l'OFFT a procédé à une évaluation auprès des cantons et des organisations du monde du travail pendant l'été 2007. Les résultats ont montré que tous les partenaires disposent d'un éventail de mesures bien structurées.

Les cantons proposent aux jeunes et à leurs parents de nombreuses informations et des conseils pour les aider à choisir une profession et leur faciliter l'accès au monde du travail. Une attention particulière est accordée aux jeunes socialement ou scolairement défavorisés qui peuvent bénéficier d'un soutien comportant différentes formes d'accompagnement individuel (mentoring, coaching, etc.). Les offres de formation moins exigeantes proposées par des services de dernière minute (*last-minute hotline*) ou par l'initiative « La parole aux apprentis » (visites de classes par des jeunes en formation) ont aussi rencontré un réel succès.

La promotion des places d'apprentissage affiche également des résultats positifs. Les mesures des partenaires de la formation vont du conseil individuel aux appels dans les médias en passant par des visites d'entreprises et des séances d'information. L'initiative privée « Speranza2000 » a aussi permis de créer des places d'apprentissage supplémentaires.

La Confédération soutient les cantons lors de la transition vers le nouveau système de financement à la fois par le subventionnement des coûts imputables de la formation professionnelle et par le versement d'un forfait progressif (env. 100 millions de francs en 2007). De plus, elle participe financièrement, à hauteur de 30 millions de francs, à des projets mis en œuvre par des cantons, des organisations du monde du travail et des tiers (dépenses de 2007, état novembre 2007). Der Bund unterstützt die Kantone im Übergang zur neuen Finanzierung einerseits über die Subventionierung der anrechenbaren Kosten der Berufsbildung und andererseits über die Ausrichtung einer progressiv ausgestalteten Pauschale (2007 rund 100 Mio. CHF). Zudem beteiligt er sich finanziell an Projekten von Kantonen, Organisationen der Arbeitswelt und Dritten in der Grössenordnung von rund 30 Millionen CHF (Ausgaben 2007, Stand November 2007).

Les points principaux qui ressortent du bilan sont les suivants :

- *Formations professionnelles initiales de deux ans* : Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, 12 formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale ont été mises en place et elles seront au nombre de 20 à partir de l'année scolaire 2008-2009 (annexe I). Comme de coutume dans le monde de la formation professionnelle, ce sont les organisations du monde du travail qui décident de la création d'une formation professionnelle initiale de deux ans. Cette pratique garantit une offre suffisante de places d'apprentissage et permet d'assurer des débouchés aux jeunes diplômés. En tant que partenaires de la formation professionnelle, la Confédération et les cantons participent à la création de nouvelles offres de formation et souhaitent garantir un nombre suffisant de places d'apprentissage.

Les cantons encouragent l'offre de formation moins exigeante, principalement en autorisant des classes avec effectif réduit, en appliquant une pédagogie adaptée et en mettant en place l'accompagnement individuel spécialisé. De nombreuses organisations du monde du travail (organes responsables des formations professionnelles initiales de deux ans) soutiennent l'introduction des nouvelles formations avec des mesures d'information supplémentaires.

Les premiers résultats dans les cantons (p. ex. Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Berne) montrent que la formation professionnelle initiale de deux ans a fait ses preuves, aussi bien du point de vue des



jeunes que de celui des entreprises : augmentation du nombre de contrats d'apprentissage conclus, motivation élevée des jeunes, allègement du travail des entreprises par l'accompagnement individuel spécialisé, moins d'interruptions d'apprentissage et des taux de réussite supérieurs à la moyenne aux examens de fin d'apprentissage.

La mise en place des formations professionnelles initiales de deux ans n'est pas encore achevée. Il ne faut donc pas renoncer aux places de formation élémentaire tant qu'un nombre suffisant de places de formation professionnelle initiale de deux ans n'est pas disponible.

- Les offres transitoires axées sur la pratique et sur le monde du travail constituent un instrument éprouvé. Elles permettent aux jeunes concernés de remédier à des compétences individuelles insuffisantes pour répondre aux exigences d'une formation professionnelle initiale et obtenir un diplôme fédéral.
- *Case management « formation professionnelle »* : Le case management lancé à la conférence 2006 sur les places d'apprentissage permet de repérer à temps les jeunes à risque, de les intégrer dans un processus d'accompagnement structuré et de les guider avec des mesures adaptées vers l'obtention d'un diplôme postobligatoire. Les cantons se chargent de la mise en œuvre du case management « formation professionnelle » et la Confédération les soutient avec le partage d'expériences, l'organisation de journées thématiques, le développement d'une plate-forme électronique de coordination interinstitutionnelle et l'évaluation permanente des concepts.

Entre-temps, 25 cantons ont élaboré un concept. Une partie d'entre eux peut les mettre en œuvre immédiatement. Des travaux préparatoires ont déjà été entrepris par la collaboration interinstitutionnelle. Dans les autres cantons, l'élaboration des concepts a contribué à une meilleure compréhension du problème. Ces cantons adapteront leur concept aux exigences d'un case management dans une deuxième étape.

- *Réseaux d'entreprises formatrices* : Il s'agit, dans ce modèle de formation, de deux ou plusieurs entreprises qui se regroupent pour former ensemble des apprentis. Grâce à ce modèle, des entreprises qui, pour des raisons de personnel ou inhérentes à l'entreprise, ne pouvaient former seules des apprentis sont désormais en mesure de le faire. L'OFFT publiera l'évaluation des réseaux d'entreprises formatrices à la fin 2007. Elle donnera des indications sur les coûts de l'activité de formation des entreprises associées, sur les raisons qui les poussent à rejoindre un réseau d'entreprises formatrices et sur l'organisation de ces réseaux. Des premiers résultats montrent que la majorité des entreprises n'auraient pas assumé une activité de formation si elles n'avaient pas participé à un réseau d'entreprises formatrices. Former dans un réseau d'entreprises formatrices est une activité financièrement rentable pour les entreprises.
- *Composante « genre » dans l'orientation professionnelle* : Un quart des associations professionnelles interrogées ont pris des mesures supplémentaires pour promouvoir l'égalité dans la formation professionnelle. Par exemple l'Association suisse des structures d'accueil de l'enfance qui a organisé une campagne visant à mieux faire connaître le métier de jardinier d'enfants, une profession atypique pour les hommes.
- *Campagne nationale en faveur de la formation professionnelle* : Sous le titre « FORMATION PROFESSIONNELLEPLUS.ch », la Confédération a attiré l'attention sur la formation professionnelle et en particulier sur la formation professionnelle initiale de deux ans. Des affiches ont sensibilisé les jeunes et les entreprises à l'importance de la formation professionnelle (annexe II) et un site Internet donne des arguments solides et présente les activités proposées par les partenaires de la formation. La campagne en faveur de la formation professionnelle a montré la voie au niveau politique, mais l'on a constaté qu'une année de campagne ne suffit pas pour sensibiliser durablement.



- *Fonds en faveur de la formation professionnelle* : Les fonds déclarés obligatoires par le Conseil fédéral (art. 60 LFPr) permettent une répartition solidaire des charges financières d'intérêt public relatives à la formation professionnelle au sein d'une branche. Actuellement, douze fonds en faveur de la formation professionnelle ont été déclarés obligatoires par le Conseil fédéral et trois demandes sont en cours auprès de l'OFFT. Une première analyse de l'efficacité aura lieu à la fin novembre 2007, après l'achèvement des révisions.

Aujourd'hui, cinq cantons disposent de fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle recouvrant plusieurs branches et dans quelques cantons, on envisage la création de tels fonds. Les fonds cantonaux peuvent entraîner une diminution des moyens alloués aux fonds propres à une branche. C'est pourquoi, au printemps 2004, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a émis une recommandation invitant les cantons à faire preuve de retenue en ce qui concerne la création de fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle recouvrant plusieurs branches.

- *Passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle* : En ce qui concerne le passage de la scolarité obligatoire à la formation professionnelle, les cantons ont développé et mis à disposition de nombreuses offres destinées à préparer à une profession (offres transitoires). Le projet de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), réalisé en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, améliore la coordination et le partage d'expériences sur des mesures concernant la politique de la formation et le marché du travail. Une évaluation du projet sera publiée à la fin 2007.
- *Mesures relatives au marché du travail* : Dans plusieurs cantons, la collaboration entre les offices de la formation professionnelle et les offices de l'économie et du travail a permis d'intégrer les semestres de motivation dans les offres transitoires (exemples : Thurgovie, Argovie et St-Gall).

3 Mesures 2007-2008

Ces dernières années, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ont élargi successivement leurs mesures portant sur la préparation au choix d'une profession, l'entrée dans la vie active et la promotion des places d'apprentissage en veillant toujours à prendre en compte les particularités de chaque région et de chaque branche.

Ces offres ont fait leurs preuves ; il s'agit maintenant de les reconduire et de les optimiser. Il existe un besoin de places d'apprentissage supplémentaires dans la formation de deux ans avec attestation fédérale, notamment dans le domaine de la santé et du social, pour remplacer les formations élémentaires.

3.1 Poursuite de la campagne en faveur de la formation professionnelle : thème prioritaire, la carrière

Si l'on attend de l'économie qu'elle puisse, à l'avenir aussi, assurer la relève de professionnels qualifiés, il importe de sensibiliser les jeunes et les jeunes adultes aux chances qu'offre la formation professionnelle. La maturité professionnelle et la formation professionnelle supérieure proposent des perspectives de carrière attrayantes mais peu connues du public ou alors considérées comme peu intéressantes.



Mesure :

La Confédération poursuit la campagne nationale de la marque ombrelle « FORMATION PROFESSIONNELLEPLUS.ch » en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail. Cette campagne a pour objectif de provoquer un changement durable de perception et d'attitude envers la formation professionnelle. La Confédération se charge de la sensibilisation à grande échelle, tandis que les cantons et les organisations du monde du travail contribuent à propager la marque ombrelle commune.

3.2 Case management+

Le système dual de formation professionnelle permet à une grande partie des jeunes d'obtenir un diplôme du degré secondaire II et il ouvre des perspectives professionnelles intéressantes sur le marché du travail. Toutefois, la formation professionnelle à elle seule ne suffit pas pour surmonter les difficultés sociales.

Le case management lancé à la conférence 2006 sur les places d'apprentissage permet de repérer à temps les jeunes à risque, de les intégrer dans un processus d'accompagnement structuré et de les guider avec des mesures adaptées vers l'obtention d'un diplôme postobligatoire. Les cantons se chargent de la mise en œuvre du case management « formation professionnelle ».

Mesures :

Mise en œuvre du case management : Selon le concept de développement, les cantons s'occupent de la mise en œuvre du case management « formation professionnelle ». La Confédération participe aux dépenses des cantons à raison de 20 millions de francs, contribution versée de manière dégressive sous forme de forfaits pendant les années 2008 à 2011.

Intégration des jeunes adultes sans diplôme postobligatoire : Le case management « formation professionnelle » est étendu de la problématique du passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle à celle des jeunes adultes sans diplôme postobligatoire. L'objectif est de clarifier au niveau national les interfaces de la collaboration entre autorités des domaines de la formation professionnelle, du monde du travail, de la migration, des assurances sociales et du social, et d'harmoniser les activités de ces autorités.

3.3 Ligne d'assistance nationale pour les entreprises formatrices

Les formateurs qui travaillent dans les entreprises formatrices exercent une fonction particulière dans l'encadrement des jeunes : ce sont des professionnels chargés de transmettre les qualifications professionnelles. Ils fournissent un encadrement personnalisé aux jeunes et assument aussi un rôle social.

Mesure :

Afin d'apporter un soutien simple et rapide aux entreprises formatrices en cas de questions ou de problèmes, la Confédération met en place une ligne d'assistance nationale chargée de réceptionner les appels, de donner les premiers renseignements et, si nécessaire, de transmettre les demandes à l'office cantonal de la formation professionnelle compétent.

La ligne d'assistance sera mise en service en tant que projet pilote le 1^{er} décembre 2007.



3.4 Meilleures pratiques pour l'intégration professionnelle

Dans le domaine de la promotion en faveur des places d'apprentissage, tous les cantons disposent d'un large éventail de mesures. Les organisations du monde du travail ont aussi une grande expérience dans ce domaine. En raison de l'évolution sur le marché des places d'apprentissage, des offres spécialement destinées aux jeunes rencontrant des difficultés à entrer dans la vie active ont été mises sur pied ces dernières années.

Mesure :

L'OFFT répertorie les offres existantes dans une étude approfondie et examine leur efficacité, afin de mettre en évidence les meilleures pratiques pour l'intégration dans le monde professionnel, de partager des expériences et d'optimiser les mesures existantes.